

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
27 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le trois avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
9 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Procurations : 3
- Absents : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme ROBIC à Mme LE NORMAND, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

ETAIT ABSENTE : Mme SAMZUN.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°2024 - 14 – SUBVENTION SOCIALE – Morbihan Habitat – rue des Roseaux – 5 Logements Locatifs Sociaux (2 PLUS et 3 PLAI)

Vu les articles L2255-1 et L-2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération du conseil municipal de Larmor-Plage du 15 novembre 2017 relative à la politique de l'Habitat et la mise en place d'une aide pour la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social et (PLUS) et en prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) fixant à 35 € du m² de surface habitable ladite subvention,

Vu la demande de Morbihan Habitat en date du 20 novembre 2023 pour cette opération susvisée,

Vu l'avis du bureau municipal en date du 18 Mars 2024,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2024,

Dans le cadre de l'opération de construction de 5 Logements Locatifs Sociaux (LLS) rue des Roseaux, Morbihan Habitat sollicite une subvention sociale d'un montant de 8 375,50€, correspondant à la surface habitable de 239.3 m² (239.30 m² x 35 € du m²).

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-215601071-20240403-DEL14_03_04_24-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ATTRIBUER la subvention comme décrite ci-dessus du m

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 09 avril 2024**

LE MAIRE

Patrice VALTON

